



Madame, Monsieur le député,

Avant son élection, le Président de la République, Monsieur François Hollande, avait annoncé par la voix de Monsieur François Brottes, actuel Président de la commission économique de l'Assemblée Nationale, sa volonté d'examiner des scénarios alternatifs à celui de la mise en concurrence des concessions hydrauliques, cette volonté étant en opposition affichée avec l'ancien gouvernement de M. Sarkozy.

L'arrivée de Monsieur François Hollande à la présidence de l'Etat, s'est traduite par la nomination de Madame Delphine Batho à la tête du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie qui, avant son départ du Ministère, s'était déclarée publiquement opposée à cette mise en concurrence.

Ainsi une commission d'information parlementaire a été créée à l'automne en 2012, présidée par Madame Marie-Noëlle Battistel députée PS de l'Isère, assistée de M. Straumann Député UMP d'Alsace, afin d'examiner les conséquences de cette éventuelle mise en concurrence.

Après plusieurs reports de la présentation des conclusions de la commission d'information, celle-ci communiquait un rapport d'étape le 3 avril 2013, confirmant tous les constats faits par la CGT et les arguments avancés par la CGT, face au danger d'une libéralisation de la Production Hydraulique en faisant ressortir cinq points principaux :

- Mesure prise au détriment de l'intérêt public

«L'exploitant disposerait à sa guise de l'électricité. Les consommateurs qui ont financé les infrastructures hydrauliques françaises ne bénéficieraient plus de l'électricité produite à bas coût. En remettant en concurrence les concessions, on perd définitivement le contrôle sur l'énergie la plus compétitive du mix énergétique.»

- Découpage inadéquat des vallées

On saucissonne des ensembles de productions cohérents et on fragilise et désoptimise le système actuel, puisqu'on se retrouve avec des exploitants différents aux intérêts divergents et mêmes concurrents sur une même chaîne de barrages.

- Aucune garantie sur les usages de l'eau

Les nouveaux concessionnaires pourraient, au nom de leurs propres profits, ignorer toute gestion de l'eau = les intérêts des consommateurs, du réseau hydrographique, des irrigants, du tourisme ou de la pêche voire même de la prévention des crues,.

- Destruction d'emplois inévitable

Pour les rapporteurs, si les exploitants actuels perdent leurs concessions, cela ne pourra qu'entraîner des destructions d'emplois, ou des mobilités forcées. Aujourd'hui, les activités supports, indispensables au bon fonctionnement des centrales, sont réalisées par des entreprises

françaises . L'arrivée de nouveaux concessionnaires étrangers verrait disparaître ces entreprises locales alors qu'au contraire, «une filière intégrée française créerait des emplois».

- Absence totale de réciprocité avec les autres pays européens

«Aucun autre pays n'ouvre son parc hydroélectrique comme la France, la réciprocité n'est pas au rendez-vous, la France est la seule à se lancer dans une telle procédure, tous les autres la contournent». soulignent en substance les rapporteurs.

Au-delà de ces 5 principaux points, nous souhaitons attirer votre attention et vous mettre en garde contre le risque majeur de déséquilibre de l'approvisionnement en électricité.

L'électricité d'origine hydraulique reste une pièce maîtresse dans le maintien de l'équilibre de production, notamment en permettant de passer les pointes de consommation pour les particuliers comme pour les entreprises. L'appétit et l'impatience des concurrents à s'emparer des moyens de production hydraulique montrent bien qu'ils ont compris l'intérêt financier majeur de cette opportunité.

En effet, dans une période où la France souhaite développer les énergies renouvelables, le solaire et le photovoltaïque pour ne citer que les plus connus, il ne faut pas perdre de vue que ces moyens de production dépendent uniquement de la météo et absolument pas des besoins en électricité. Pour chaque panneau ou pour chaque éolienne installée il faut donc être en capacité de produire rapidement par un autre moyen la même quantité d'énergie. L'hydraulique représente l'un de ces moyens les plus sûrs mais c'est le seul que n'émette pas de CO2

Si demain, la France laisse à d'autres les manettes des moyens de production de pointe que sont les centrales hydrauliques, nul doute que ceux-ci feront en fonction de leurs seuls intérêts financiers à court terme : Ils décideront de l'opportunité de produire en fonction du prix sur le marché de l'électricité ; ils ont tout intérêt à organiser, sinon la pénurie, la rareté est donc de faire grimper les prix.

Ces inconvénients majeurs, ont été rappelés par les rapporteurs lors de leur audition à l'Assemblée Nationale le 17 septembre 2013.

Or le gouvernement a rendu public, à travers le projet de loi sur la transition énergétique, sa volonté d'instauration des Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) dont l'actionariat public pourrait descendre à 34 %, les 66 % restants étant ouverts aux opérateurs étrangers au travers d'appels d'offre. Cette perspective va à l'encontre du positionnement affiché jusque-là par le gouvernement de François Hollande.

Le seul moyen de stocker de l'électricité à grande échelle c'est par l'hydraulique, il faut donc absolument conserver cet outil aux mains de l'État.

La CGT Mines/Energies est radicalement opposée à cette orientation, annonciatrice d'une privatisation de la production hydraulique française avec des conséquences négatives évidentes notamment pour le coût de l'électricité, la maîtrise de la gestion de l'eau, la politique énergétique, les investissements, les emplois et le personnel, , , .

Pour ce qui est de la CNR celle-ci reste une entreprise à majorité publique. Les collectivités locales (région, département, commune) et la caisse de dépôts et consignations détiennent 50,03% du capital de la CNR. GDF/SUEZ détient les 49,97% restant. La loi dite MURCEF protège pour le moment cette majorité publique. Le projet de loi visant à pouvoir réduire à 34% de la part publique est inacceptable pour la CGT. Le modèle actuel de la CNR est reconnu par bon nombre d'élus. Il semble être maintenu jusqu'aux échéances des concessions.

La SHEM une des trois entreprises Françaises de production hydroélectrique risque purement et simplement de disparaître au travers du renouvellement de 80% de ses concessions, si ce projet de loi était mis en œuvre tel quel.

A ce jour le volet social n'est absolument pas abordé dans ce projet de loi au-delà du devenir des agents qui travaillent sur les aménagements concernés se pose la question du personnel périphérique (Tertiaire, Maintenance, Ingénierie, Etat-major...). L'accord social signé en 2005 concernant le passage des agents EDF à la CNR est à prendre en compte.

Pour le seul renouvellement de concession existant (concession de la Severraisse) la CGT Mines/Energies constate une réduction significative des conditions de travail des salariés alors même que la convention de concession prévoit le maintien du statut des IEG, cette partie comme beaucoup d'autres ne sont pas respectées.

Ainsi la création de Sociétés d'Economie Mixte, au-delà de la question du statut du personnel nous inquiète quant à la pérennité de cette filière : qui décidera et qui investira dans la maintenance, l'exploitation et même dans la construction de nouveaux moyens de production?

La CGT Mines/Energies confirme son opposition à l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques quel que soit le statut juridique retenu (SIEG, SPL, SEM ...) et propose la prolongation de la durée des concessions de 75 à 99 ans. Solution qui peut rapidement être décrétée par la France sans souffrir de contestation de la part de la Commission Européenne.

Ce délai de 24 ans supplémentaire, pouvant être adapté en fonction de la durée d'amortissement en cas d'investissements lourds comme des Stations de Transfert d'Energie par Pompage (STEP), doit permettre de construire démocratiquement une proposition pérenne, sans compromettre l'engagement des projets existants ni l'avenir de la filière hydraulique.

La CGT Mines/Energies réaffirme également la nécessité de création d'un pôle public de l'énergie, seul garant de l'intérêt des usagers et de la Nation.

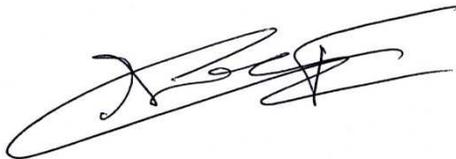
Par conséquent, le Secteur Hydraulique de la CGT Mines/Energies vous demande Madame, Monsieur d'intervenir en ce sens auprès du gouvernement, et de ne pas voter la décision d'ouverture à la concurrence des moyens de production hydraulique français par la création de SEM qui irait à l'encontre de l'intérêt général de l'ensemble des Français.

La FNME CGT reste à votre disposition pour toute rencontre.

Veillez agréer Monsieur l'expression de nos cordiales salutations.

Le collectif hydro CGT FNME

Pour le collectif Hydro du département de la Savoie
Secrétaire Général CGT Energie Savoie
Fabrice COUDOUR
06.22.56.10.35
Cgt-energie-savoie@orange.fr



Pour l'union départementale CGT Savoie
Secrétaire Général
Eric GRANATA
06 80 64 18 02
eric@cgtsavoie.org

